

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 730 Subvention et convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association L'étoile du nord une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association L'étoile du nord, 16 rue Georgette Agutte – 75018 Paris afin de participer au financement des travaux de remplacement des fauteuils de la salle, de l'achat de deux tapis de danse, de l'acquisition de matériel de projection et de travaux de peinture. D02076 ; SIMPA 16322 : 2012_06889.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 12 V00458 DAC.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.